



MÉTROPOLE  
**TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

[www.metropoleTPM.fr](http://www.metropoleTPM.fr)    @metropoleTPM

# L'AIDE AU PERMIS TPM

*Une aide pour l'insertion professionnelle*



© Adobe Stock

L'absence de permis constitue l'un des premiers freins d'accès à l'emploi ou à une formation. C'est pourquoi, la Métropole TPM s'engage pour faciliter et encourager l'entrée dans la vie active en proposant un dispositif de co-financement du permis de conduire.

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR  
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX

# L'AIDE AU PERMIS TPM

## POUR QUI ?

Toute personne en démarche active de recherche d'emploi et/ou de formation pour laquelle l'absence de permis constitue un frein à l'insertion professionnelle.

## LES CONDITIONS

- Être domicilié sur l'une des 12 communes de TPM.
- Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail ou suivi par une mission locale, être en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.
- Avoir un projet professionnel ou un projet de formation qui justifie de l'obtention du permis de conduire catégorie B.
- Avoir obtenu son code, financé et réalisé au minimum 10 heures de conduite.
- Être en cours de formation à la conduite lors du dépôt du dossier de candidature.
- Ne pas avoir échoué plus de 2 fois à l'examen pratique.
- Ne pas être inscrit dans une auto-école sociale ou en ligne.

## LES PRESCRIPTEURS

### Missions Locales :

- Mission Locale de l'Ouest Var  
☎ 04 94 10 21 82
- Mission Locale des Jeunes Toulonnais  
☎ 04 94 18 97 77
- Mission Locale du Coudon au Gapeau  
☎ 04 94 21 15 15
- Mission Locale Corail  
☎ 04 94 12 60 40

### Agences France Travail :

- Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Toulon Foch, Toulon La Rode, La Garde, Hyères  
☎ 3949

### Bureaux Municipaux de l'Emploi :

- La Garde  
☎ 04 98 01 15 51
- Hyères  
☎ 04 94 00 79 54
- Ollioules  
☎ 04 94 30 41 14

### PLIE TPM :

- ☎ 04 94 36 37 50

### AVIE Cap Emploi :

- ☎ 04 94 22 36 16

## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- En se rapprochant de son conseiller emploi ou référent insertion.
- Un dossier de candidature comprenant la situation professionnelle et les motivations du candidat pour l'obtention du permis de conduire doit être complété conjointement par le candidat et la structure qui l'accompagne.
- Une fois le dossier complet, cette dernière le transmet directement à TPM.

## MONTANTS DE L'AIDE

Après obtention du code et des 10 premières heures de conduite financées et réalisées.

**Versée à l'auto-école, elle s'élève à :**

- 550 € maximum pour une 1<sup>ère</sup> demande.
- 130 € maximum pour une 2<sup>ème</sup> demande (en cas d'échec à l'examen pratique).

L'aide au permis TPM n'est pas cumulable avec les autres aides des communes, l'aide au permis de France Travail et l'aide aux apprentis.

**Remise d'un kit mobilité « bon conducteur » aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis.**



## EN SAVOIR PLUS

MÉTROPOLE  
**Toulon Provence Méditerranée**

Direction Citoyenneté et Proximité  
Service Jeunesse et Proximité

☎ 04 94 93 37 27 / 04 94 93 68 25

[www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)